

Les Infos de Base

mercredi 27 avril 2011
volume 14, numéro 17
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
Du nouveau dans Accès Légal : *Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 17 du 27 avril 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 27 avril 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 17 du 27 avril 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 16 du 23 avril 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 mai 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 17 du 27 avril 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 16 du 23 avril 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 7 du 30 mars 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 30 mars 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 9 du 27 avril 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 27 avril 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2010.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 23 mars 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 26 mars 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 mars 2011 et contient maintenant quelque 7 771 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 26 mars 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 26 mars 2011.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur les tribunaux judiciaires, L.R.Q., c. **T-16**, a. 214.

Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur le ministère de la Justice, L.Q. 2009, c. 8, a. 4.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information, [R.R.Q., c. **A-2.1**, r. 1.2.1], a. 15.

Règlement modifiant le Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information, Décision 1560-1 du 07-04-11, (2011) 143 G.O. 2, 1633, a. 1.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, [R.R.Q., c. **C-26**, r. 1.1], a. 1.14.

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 416-2011 du 13-04-11, (2011) 143 G.O. 2, 1617, a. 1.

Arrêté ministériel concernant la délimitation des terres du domaine de l'État aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques du lac Duguay, situé sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain dans la MRC d'Antoine-Labelle, [R.R.Q., c. **C-61.1**, A.M. 2011-014 du 14-04-11, (2011) 143 G.O. 2, 1622], nouveau.

Décret sur l'industrie des services automobiles de Chapais, de Chibougamau, du Lac-Saint-Jean et du Saguenay, [R.R.Q., c. **D-2**, r. 7], aa. 1.02, 3.01-3.03, 3.05, 3.06, 3.08, 3.09, 5.01, 5.02, 6.02, 6.03, 6.07, 7.03, 7.06, 8.04, 8.05-8.08, 10.01, 10.07, 10.08, 10.12, 13.01.

Décret modifiant le Décret sur l'industrie des services automobiles de Chapais, de Chibougamau, du Lac-Saint-Jean et du Saguenay, D. 421-2011 du 13-04-11, (2011) 143 G.O. 2, 1618, aa. 1-22.

Règlement sur certaines mesures transitoires pour l'application de la Loi sur l'investissement Québec, [R.R.Q., c. **I-16.0.1**, D. 408-2011 du 13-04-11, (2011) 143 G.O. 2, 1616], nouveau.

Règlement sur la sécurité des barrages, [R.R.Q., c. **S-3.1.01**, r. 1], aa. 14, 22, 23, 25, 29, 45, 49.1, 57-59, 61, 62, 66, 78, ann. III.

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des barrages, D. 402-2011 du 13-04-11, (2011) 143 G.O. 2, 1614, aa. 1-15.

Règlement sur la tarification des services rendus par la Société immobilière du Québec, [R.R.Q., c. **S-17.1**, r. 2], aa. 1, 5, 7, 9, 10.

Règlement modifiant le Règlement sur la tarification des services rendus par la Société immobilière du Québec, D. 400-2011 du 13-04-11, (2011) 143 G.O. 2, 1613, aa. 1-5.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2002-36, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2011-76 du 23-03-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 780, a. 1.

Loi sur les Indiens, L.R.C. 1985, ch. **I-5**.

Arrêté sur l'élection du conseil de bandes indiennes, DORS/97-138, ann. I.

Arrêté modifiant l'Arrêté sur l'élection du conseil de bandes indiennes (Stz'uminus), DORS/2011-107 du 14-04-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1076, a. 1.

Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, L.R.C. **1985 (2^e suppl.)**, ch. **32**.

Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension, DORS/87-19, ann. VI.

Erratum, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1079.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Du nouveau dans Accès Légal: Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires

par Me Michel Filion
Édition électronique de Gaudet éditeur ltée
Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les sociétés par actions, les quelque 250 000 petites entreprises doivent revoir en profondeur leur règlement intérieur, leurs conventions entre actionnaires et leurs formulaires.

Avec ce livre vous pourrez repérer facilement les règles relatives à un sujet particulier, notamment grâce aux rubriques détaillées, aux liens entre les articles et à l'index (qui couvre même les règles pertinentes du Code civil),

Vous verrez en détail quelles sont les meilleures règles à prévoir en principe dans :

- les statuts constitutifs
- le règlement intérieur
- la convention unanime d'actionnaires pour la gestion
- le contrat entre tous les actionnaires

Vous pourrez utiliser et adapter les formulaires (en fichiers Word), dont les suivants :

- Compte de capital-actions émis et payé
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société ordinaire
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société ordinaire)
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société d'actionnaires-administrateurs)
- Registre des valeurs mobilières
- Règlement intérieur d'une société ordinaire
- Règlement intérieur d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Résolutions unanimes des administrateurs pour organiser la société
- Souscription à une émission d'actions

Voici notamment trois suggestions de l'auteur pour une société ordinaire :

- Que les statuts prévoient que l'émission d'actions est sans certificat.
- Prévoir un processus d'élection des administrateurs permettant que les actionnaires puissent en élire proportionnellement à leur investissement (leurs actions).
- Dans le règlement intérieur, intégrer (en italiques), les dispositions normatives des statuts constitutifs et des conventions entre actionnaires (ce qui permet de rendre accessibles toutes les normes dans un seul document).

Partez du bon pied avec la nouvelle Loi !

Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en juin 2011.